

Politique | Isabelle Boudineau élue présidente de la commission sur la cohésion et le budget au Comité des Régions



C'est une belle reconnaissance de son engagement au service de l'Europe déjà actée par ses responsabilités au Comité des Régions: Isabelle Boudineau, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'Europe et de l'international, a été élue, par ses pairs, présidente de la commission sur la cohésion des territoires et du budget européen (COTER). Une mission qu'elle occupera jusqu'en février 2020.

Nommée en 2016 par Régions de France, aux côtés de 23 autres élus français des collectivités pour siéger au Comité des Régions, Isabelle Boudineau intègre la Commission de la COTER. C'est l'une des commissions les plus importantes pour les Régions. Elle couvre, en effet, les domaines de la cohésion économique, sociale et territoriale, les fonds structurels, l'aménagement du territoire, la politique urbaine dont le logement, les transports et réseaux transeuropéens de transport, les macrorégions, la coopération territoriale, les statistiques et indicateurs régionaux ainsi que le budget pluriannuel et annuel de l'Union européenne (UE) ainsi que les finances locales et régionales.

Sa nomination s'inscrit dans le prolongement de son engagement auprès du Comité des Régions. En effet, elle a présidé un groupe de travail spécial au sein de la COTER dédié à la question des ressources propres de l'Union européenne, et, à ce titre a élaboré un avis sur les ressources propres dans le futur budget de l'Union.

Elle a également été en charge d'un deuxième avis traitant du Mécanisme européen d'interconnexion (MIE), avec un accent particulier mis sur la future politique européenne de transport. Un sujet majeur pour les territoires, leurs aménagements, pour la mobilité des citoyens ainsi que l'environnement. 2019 sera une année cruciale pour les villes et régions de l'Union européenne et les préparatifs budgétaires pour l'après 2020. Isabelle Boudineau devra, notamment, s'assurer que la commission COTER pourra continuer à contribuer aux politiques de l'UE et instaurer la convergence et la solidarité des territoires, en particulier grâce à une politique de cohésion forte et des ressources propres accrues de l'UE.

Concrètement, elle devra également s'assurer du suivi de l'impact auprès des institutions européennes des avis de la COTER approuvés en plénière du Comité des Régions. Elle sera ainsi la porte-parole du point de vue des

collectivités européennes sur la politique de cohésion et le budget auprès des institutions européennes. Des rencontres bilatérales avec les responsables de ces institutions sont, à ce sujet, déjà prévues.

La Rédaction

Crédit Photo :

Publié sur aqui.fr le 14/12/2018

[Url de cet article](#)